



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

Séance du 14 septembre 2026

COMMUNE
de
KERGLOFF

Date de convocation : 10 septembre 2026

Date d'affichage : 10 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-huit août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Délibération n° :
2026.09.14
DCM5

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.

Mmes Élodie BERNARD, Sanae NÉDELLEC et Karen THOMAS.

MM. Jean-Paul HENRY, Laurent JACQUIN, Vincent LE DREN, Siméon LE BAIL, Philippe NÉDELLEC, Philippe SINDE et David CAUDAL.

Procurations :

Mme Corinne ROSPARS à M. Siméon LE BAIL ;

Mme Valérie CARADEC à M. Jean-Paul HENRY ;

Mme Patricia NORMANT à M. Patrick URIEN.

Absente :

Mme Sandrine GUICHOUX.

M. Philippe SINDE a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint.

OBJET : Demande de subvention - Pacte Finistère 2030 - Volet 2/2027-2028 – Pont du Moulin du Roy
Domaine : 7.5 Subventions - Délibérations relatives aux demandes de subventions

Exposé

Le Pont du Moulin du Roy constitue un ouvrage structurant permettant le franchissement de l'Hyères et assurant la liaison entre les communes de Kergloff et Carhaix-Plouguer. Son état de dégradation nécessite la réalisation de travaux de réhabilitation afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité de l'ouvrage. Les études menées ont permis de préciser le programme de réhabilitation ainsi que son coût prévisionnel. Au stade de l'avant-projet, le montant des travaux est estimé à 296 860 € HT.

Afin d'accompagner financièrement la réalisation de cette opération, il est envisagé de solliciter le Conseil Départemental du Finistère au titre du Pacte Finistère 2030 - Volet 2 - Programmation 2027-2028.

Pour cette demande de subvention, le plan de financement prévisionnel intègre les dépenses de maîtrise d'œuvre, les études complémentaires, les travaux de réhabilitation établis au stade de l'avant-projet ainsi qu'une provision pour aléas à hauteur de 10%. Le montant prévisionnel total de l'opération retenu au titre de cette demande s'élève ainsi à 353 421 € HT.

A ce stade, aucune participation financière de la commune de Carhaix-Plouguer n'a fait l'objet d'une décision attributive ou d'une convention fixant le principe et le montant de sa participation à l'opération. Le plan de financement prévisionnel présenté au Conseil départemental retrace par conséquent les financements attribués ou sollicités par la commune de Kergloff dans le cadre de la présente opération.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Intitulé des postes de dépenses	Montant HT (€)	Financier(s) associé(s)	Montant HT (€)	%
Maîtrise d'œuvre	21 875 €	Etat - DETR 2026 (attribuée)	130 000 €	37%
Etudes complémentaires	5 000 €	CEREMA - Programme national « Ponts - Travaux »	50 000 €	14%
Travaux de réhabilitation - AVP	296 860 €	Conseil Départemental - Pacte Finistère 2030 - V2	80 000 €	23%
Provision pour aléas (10%)	29 686 €			-
		Sous-total des co-financements	260 000 €	74%
		Autofinancement (Commune de Kergloff)	93 421 €	26%
TOTAL	353 421 €	TOTAL	353 421 €	100%

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès du Conseil départemental du Finistère une subvention au titre du Pacte Finistère 2030 - Volet 2 - Programmation 2027-2028, pour la réalisation des travaux de réhabilitation du Pont du Moulin du Roy.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de réhabilitation du Pont du Moulin du Roy ainsi que son plan de financement prévisionnel, établi à 353 421 € HT ;
- De solliciter auprès du Conseil Départemental du Finistère, au titre du Pacte Finistère 2030 - Volet 2 - Programmation 2027-2028, une subvention d'un montant de 80 000 €, représentant 23% du montant HT de l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution et au dépôt de cette demande de subvention.

Vote

- ☐ Nbre d'abstention :
- ☐ Nbre de vote « contre » :
- ☐ Adoptée à la majorité
- ☒ **Adoptée à l'unanimité**
- ☐ Rejet de la délibération
- ☐ Report de la délibération

Le Maire,
Patrick URIEN.



M. Philippe SINDE,
Secrétaire de séance.